

M. DOLCIANI :

On a deux cas, en fait :

.- on a (les architectes l'ont bien expliqué tout à l'heure) le cas du particulier qui construit sa maison, qui nous dit : « Monsieur, je construis en R.T. 2012 ; et puis, débrouillez-vous », on est bien embêtés ;

.- et on a le cas sur la construction collective où on a une équipe pluridisciplinaire qui a tout défini et l'étude thermique fait partie intégrante du marché ; cela veut dire qu'au moment où l'on chiffre, on chiffre en connaissance de cause en disant : « cette fenêtre, il va falloir qu'elle ait un coefficient de « tant » » ; dès le départ, on le sait ; ceci est connu.